



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 avril 2011

L'an deux mil onze, le jeudi sept avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le premier avril, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Brigitte COMPETISSA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : **23**

Nombre de membres présents : **17**

Nombre de votants : **21**

Présents : Brigitte COMPETISSA, Philippe REY, Laurent COCHELIN, Alain CHAUFFIER, Raymond CAILLETON, Bernard BARAUD, Brigitte BONNAUD, Joël GERMAIN, Frédéric ECALLE, Laurent VINCELOT, Marylène CLEMENT, Céline VALEZE, Olivier COURTOT, Yannick AUTIN, Claude POUPINOT, Thierry MOUCHARD, Bruno PAROLDO.

Absents non excusés : Thierry ALLEAU, Daniel RABOTEAU.

Absents excusés : Pascal BRANDEAU, Marie-Luce BESSONNET, Alain THUILLIER, Christian TALON.

Pouvoirs : Pascal BRANDEAU à Laurent COCHELIN, Marie-Luce BESSONNET à Céline VALEZE, Alain THUILLIER à Claude POUPINOT, Christian TALON à Olivier COURTOT.

Secrétaires de séance : Raymond CAILLETON, Bruno PAROLDO.

APPROBATION PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le procès-verbal du 18 mars qui leur a été transmis avec le rapport de présentation. Ont voté pour : 20, contre : 1.

CONVENTION RELAIS SFR SUR LE CHATEAU D'EAU

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention renouvelée (la convention d'origine date de 1999) concernant les installations de téléphonie mobile sur le réservoir « le Bignon » à Frontenay-Rohan-Rohan.

Un nouvel article a été intégré à la convention : ARTICLE 7 – ENVIRONNEMENT LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE par lequel SFR s'engage à respecter la réglementation existante, et à venir, particulièrement en matière de santé publique.

Par ailleurs, SFR propose à tous ses bailleurs un indice d'augmentation de ses loyers fixe à 2 % (montant de base fixé à 3 300.00 € HT)

La durée de la convention est de 12 ans et sera ensuite reconduite par périodes de 3 ans, sauf résiliation du propriétaire ou de SFR adressée aux autres parties, par lettre recommandée avec accusé de réception respectant un préavis de 18 mois au moins avant chaque échéance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité.

CONVENTION A.I.P.E.M.P

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer la nouvelle convention pour l'année 2011 visant au partenariat pour l'opération « protection de l'agro-écosystème (lutte contre les ragondins et autres rongeurs déprédateurs par la technique du piégeage et insertion de personnes en grande difficulté sociale et la professionnalisation du métier d'agent de marais). Le montant de la participation communale reste inchangé, soit 4 706.00 €.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

DEMANDE MISE A DISPOSITION SIGIL POUR LE DIAGNOSTIC DE SURVEILLANCE SANITAIRE DE LA QUALITE DE L'EAU

La commune de FRONTENAY-R-R est partenaire au service SIGIL du SIEDS et met à disposition ses réseaux d'eau potable numériques annuellement conformément à la convention.

VERDI INGENIERIE, à qui le SMEPDEP de la vallée de la Courance a confié l'étude en vue du diagnostic de la surveillance sanitaire de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, souhaite pouvoir disposer de ces mêmes données jusqu'à la fin de l'étude, soit au mois de septembre 2011.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande et d'autoriser le SIEDS à mettre ces données à disposition de VERDI INGENIERIE

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

DISSOLUTION DU S.I.A.E.P DE LA GORRE/LE PONT

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur :

- la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de LA GORRE/LE PONT à compter du 31 décembre 2011. L'actif et le passif, les droits et obligations du syndicat sont repris par les communes anciennement adhérentes.
- Le transfert des compétences « production d'eau potable » et « distribution d'eau potable » pour le hameau de « LE PONT » au SMEPDEP DE LA VALLEE DE LA COURANCE.
- Le transfert au SMEPDEP de la Vallée de la Courance de l'actif, du passif, des droits et obligations du SIAEP de La Gorre/Le Pont lui revenant.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité sur ces trois points.

OUVERTURE ENQUETE PUBLIQUE IMPASSE DE LA MOTTE SAINTE

La société GEO 3 D ayant établi le plan de division ainsi que le plan cadastral avec la division, la procédure de transfert d'office de l'impasse de la Motte Sainte doit pouvoir débiter par une enquête publique préalable. L'enquête est ouverte par arrêté du Maire après délibération du Conseil Municipal.

L'arrêté du Maire désigne un commissaire enquêteur et précise l'objet de l'enquête, la date à laquelle l'enquête sera ouverte, les heures et le lieu où le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations.

La durée de l'enquête est fixée à 15 jours.

Le Conseil Municipal sera, à nouveau sollicité à l'issue de l'enquête.

Dans un premier temps, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à lancer l'enquête publique visant au transfert amiable au profit de la commune de l'impasse de la Motte Sainte, sans indemnité, des parties de parcelles à usage de voie à prendre sur les parcelles AL 305, AL 306, AL 307, AL 308, AL 309, AL 310, AL 313, AL 315, AL 317 appartenant à des propriétaires privés.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

SIGNATURE CONVENTION DE FINANCEMENT CONCERNANT LA VIABILITE EN ENERGIE ELECTRIQUE DE « LES PETITES GRANGES »

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention de financement d'une extension de réseau public d'électricité au lieudit « LES PETITES GRANGES » section A 162.

Cette parcelle n'est pas fixée au droit du réseau d'énergie électrique.

Selon la convention, la commune met à la charge du bénéficiaire (personne privée dans le cadre d'un permis de construire) la TOTALITE DES FRAIS DE TRAVAUX D'EXTENSION (9 033.87 € ttc) et autorise GEREDIS 79 à les percevoir directement auprès dudit bénéficiaire.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION C.A.U.E

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement des Deux-Sèvres propose son adhésion à la Commune de FRONTENAY-R-R pour l'année 2011.

Les missions de cette association s'exercent auprès des particuliers comme des collectivités (missions gratuites d'aide à la décision, de formation et d'innovations ...)

L'activité du CAUE est principalement financée par le conseil général par le biais d'une taxe d'urbanisme. Néanmoins, les cotisations de ses membres contribuent à l'équilibre de son budget annuel.

La cotisation pour les communes de 2 000 à 10 000 habitants est fixée à 500.00 €

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION VACANCES LOISIRS LE P'TIT COIN DES MOMES

Des conventions de mise à disposition ont été signées pour trois ans à compter du 1^{er} février 2009 pour :

- V. BOZIER
- B. CHARNEAU
- M.F CUFFY
- M GAUTREAU
- G. LARGEAU
- N. LOISEAU
- N. PANOUX
- S. SIVADIER
- I. SULLET
- A. LOIRAT

Le remboursement à la commune de ces mises à dispositions est prévu par la loi.

Madame le Maire présente au conseil municipal la liste des dossiers à proposer pour avis à la commission administrative paritaire, préalablement à la signature des conventions qui prendraient effet au 01.01.2012, après délibération du conseil municipal :

Nom de l'agent	Mise à disposition	Temps annuel de la mise a disposition
BOZIER	AVL LE P'TIT COIN DES MOMES	4 H X 36 semaines
BRUNET	AVL LE P'TIT COIN DES MOMES	5 H/semaine x 10 semaines
CUFFY	AVL LE P'TIT COIN DES MOMES	4 H X 36 semaines
DEROSARIO	AVL LE P'TIT COIN DES MOMES	80 % TEMPS DE TRAVAIL ANNUALISE
GUERINEAU	AVL LE P'TIT COIN DES MOMES	6 H X 36 semaines
HOARAU	AVL LE P'TIT COIN DES MOMES	35 heures/an
GAUTREAU	AVL LE P'TIT COIN DES MOMES	8 H X 36 semaines
LARGEAU	AVL LE P'TIT COIN DES MOMES	8 H X 36 semaines
LOISEAU	AVL LE P'TIT COIN DES MOMES	4 H 30 x 36 semaines
MOURET	AVL LE P'TIT COIN DES MOMES	11 H 15 X 36 semaines
NICARD	AVL LE P'TIT COIN DES MOMES	2 H 30/semaine x 36 semaines
PANOUX	AVL LE P'TIT COIN DES MOMES	3 H X 36 semaines
SIVADIER	AVL LE P'TIT COIN DES MOMES	8 H X 36 semaines
SULLET	AVL LE P'TIT COIN DES MOMES	8 H X 36 semaines
LOIRAT	SEP ATHLE	4 H x 36 semaines

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

MODIFICATION ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU MOULIN

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la commande auprès de l'entreprise INEO pour la modification de l'éclairage public (1 candélabre) suite au lotissement de la résidence du Moulin. Le montant de la commande s'élève à 4 202.65 € TTC. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

ACHAT DE 20 BARRIERES DE VILLE

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'achat de 20 nouvelles barrières de ville auprès du même fournisseur que les barrières déjà en place. Le montant de cette acquisition est estimé à 2 128.88 € ttc. L'imputation budgétaire pour cette acquisition est :

- **dépenses d'investissement**
- opération 0129 – ACQUISITION DE MATERIEL – article 2188 – autres.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « CRENAU »

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que cette question avait déjà été abordée le 18 mars dernier et que les conseillers municipaux avaient tous reçu le projet de convention. Les conseillers municipaux intéressés par cette question ont pu travailler en commission à la rédaction de la convention définitive, lors d'une réunion qui a eu lieu le 29 mars dernier. Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la signature de cette convention. Ont voté pour : 19
Abstentions : 2

CAN – DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

La CAN demande la désignation d'un représentant de la commune à deux nouvelles « commissions » en matière financière :

- la commission d'évaluation et de suivi de la gestion de la dette
- une conférence intercommunale des ressources.

La commission d'évaluation et de suivi de la gestion de la dette se réunira une fois par an en amont de la présentation au conseil de communauté du rapport annuel sur la gestion de la dette de l'exercice en cours et des orientations de la stratégie pour l'année suivante.

La conférence intercommunale des ressources se réunira selon une fréquence qui dépendra de l'actualité. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la désignation de Madame le Maire, délégué titulaire et Monsieur Philippe REY, délégué suppléant. Madame LE DRET, Directrice des services, pourra accompagner les délégués aux réunions.

EXTENSION DE RESEAU RUE DES CHAMBEAUX – APPROBATION DE LA CONTRIBUTION COMMUNALE DEFINITIVE ET DU TABLEAU D'AMORTISSEMENT CORRESPONDANT

Une extension du réseau public d'électricité avait donné lieu à la signature d'une convention en 2007. L'attribution d'un nouveau permis de construire a nécessité la poursuite de l'extension de réseau, dont la participation était prévue au budget 2010 et qui fait l'objet d'une inscription en RESTE A REALISER au compte 2042 du budget d'investissement. Le titre de recettes est parvenu en mairie, le montant étant réduit d'une déduction forfaitaire de 2 000.00 €. Le montant définitif de la participation est donc fixé à 16 919.71 €. Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le montant définitif de cette contribution et le tableau d'amortissement correspondant, soit, sur 15 ans :

Année	Section d'investissement – recette Chapitre 040 – article 2804	Section de fonctionnement Dépense Chapitre 042 - Article 6811
2011	1 127.98	1 127.98
2012	1 127.98	1 127.98
2013	1 127.98	1 127.98
2014	1 127.98	1 127.98
2015	1 127.98	1 127.98
2016	1 127.98	1 127.98
2017	1 127.98	1 127.98
2018	1 127.98	1 127.98
2019	1 127.98	1 127.98
2020	1 127.98	1 127.98
2021	1 127.98	1 127.98
2022	1 127.98	1 127.98
2023	1 127.98	1 127.98
2024	1 127.98	1 127.98
2025	1 127.99	1 127.99

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF, COMPTE DE GESTION ET AFFECTATION DES RESULTATS

COMPTE ADMINISTRATIF

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le compte administratif 2010 présenté par Philippe REY

SECTION D'INVESTISSEMENT

* dépenses		363 424.12
* recettes		<u>772 619.20</u>
* résultat 2010	+	409 195.08
* déficit reporté	-	<u>407 396.21</u>
* résultat cumulé	+	1 798.87

SECTION DE FONCTIONNEMENT

* dépenses		1 728 870.64
* recettes		2 084 294.73
* résultat 2010	+	355 424.09
* excédent reporté	+	<u>320 075.34</u>
* résultat cumulé	+	675 499.43

Madame le Maire ne participant pas au vote, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le compte administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2010.

COMPTE DE GESTION

Il y a concordance entre le compte de gestion 2010 qui retrace la comptabilité patrimoniale tenue par Madame le Receveur Municipal et le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par le Maire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de l'année 2010.

AFFECTATION DU RESULTAT**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT****(article 1068)**

* couverture du déficit d'investissement		0.00
* Restes à réaliser dépenses investissement	+	77 708.00
* Restes à réaliser recettes investissement	-	0.00
* excédent d'investissement	-	1 798.87
		<u>75 909.13</u>

REPORT CREDITEUR EN SECTION DE FONCTIONNEMENT**(article 002) : 599 590.30**

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL – VOTE DES TAUX DE FISCALITE

Considérant que les bases 2011 ont été fixées par l'Etat, suite à la réflexion menée en commission plénière du 31 mars, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les taux comme suit : (+ 1 % sur TH, sur FB et sur FNB)

	TAUX 2010	BASES 2011	PRODUIT A TAUX CONSTANT	NOUVEAUX TAUX	PRODUIT AVEC LES NOUVEAUX TAUX
TAXE D'HABITATION	14.49 %	3 036 000	439 916	14.63 %	444 166
FONCIER BATI	22.25 %	1 815 000	403 837	22.47 %	407 830
FONCIER NON BATI	60.81 %	120 100	73 032	61.42 %	73 765
TOTAL			916 785		925 761

TAXE	Moyenne nationale (%)		Moyenne départementale (%)		Taux plafonds (%)	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Taxe habitation	14.97	23.54	16.25	26.82	40.63	67.05
Foncier bâti	19.32	19.67	22.73	22.94	56.83	57.35
Foncier non bâti	45.50	48.18	57.93	61.47	144.83	153.68

Ont voté pour : 14

Abstention : 0

Contre : 7

BUDGET PRINCIPAL – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après avis favorable de la commission « vie associative », Madame le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes aux associations : **(se reporter au tableau joint)**

L'attribution d'une subvention à l'association « CROQUEURS D'ART » sera examinée ultérieurement.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL –VERSEMENT D’UNE SUBVENTION D’EQUILIBRE POUR LE BUDGET EAU

Les recettes du budget eau, malgré l’augmentation du prix de l’eau votée pour l’année 2011, ne permettent pas de financer le remplacement de l’ensemble des branchements plomb et renouvellement de canalisations liés aux travaux de voirie du conseil général.

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal, de verser une subvention exceptionnelle d’équilibre de **30 000.00 €** pour alimenter le budget eau. Cette dépense sera imputée sur l’article 65738 de la section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal donne son accord à l’unanimité.

BUDGET PRINCIPAL – VERSEMENT D’UNE SUBVENTION AU CCAS

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention de **4 000.00 €** au CCAS. Cette dépense sera imputée à l’article 65736 de la section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal donne son accord à l’unanimité.

BUDGET PRIMITIF

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif tel qu’il a été préparé par la commission « finances » et discuté en commission plénière du 31 mars dernier :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
CHAPITRE - LIBELLE	PROPOSITION
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	513 110.00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	951 355.00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	279 800.00
66 CHARGES FINANCIERES	109 400.00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 500.00
022 DEPENSES IMPREVUES (maxi 7.5% des dépenses réelles de la section)	50 000.00
042 – OPERATION ORDRE ENTRE SECTIONS	4 638.00
023 VIREMENT A LA SECTION D’INVESTISSEMENT	799 922.30
TOTAL CUMULE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 709 725.30
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
70 - PRODUITS DES SERVICES	153 600.00
73 - IMPOTS ET TAXES	1 159 240.00
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	726 295.00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	60 000.00
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	10 000.00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000.00
002 RESULTAT REPORTE (excédent année N-1)	599 590.30
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 709 725.30

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE - LIBELLE	RAR 2010	PROPOSITION
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	19 908.00	7 308.30
OPERATIONS (2031 - 21 - 23)	57 800.00	754 740.00
16 EMPRUNTS ET DETTES		92 000.00
020 DEPENSES IMPREVUES		44 000.00
001 SOLDE D'EXECUTION (déficit)		NEANT
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	77 708.00	898 048.30
TOTAL		975 756.30

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		21 500.00
10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES		71 988.00
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (= déficit + RAR DJ)		75 909.13
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		799 922.30
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		4 638.00
R001 SOLDE D'EXECUTION +		1 798.87
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CU/MULEES	NEANT	975 756.30
TOTAL		975 756.30

Détail des inscriptions de dépenses et recettes nouvelles d'investissement

OPERATION	DEPENSE	RECETTE	observations
ARTICLE 204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			
Financement caserne NIORT (complément RAR)	7 308.30		19 908.00 sur RAR 2010
OPERATION 098 - BATIMENTS			6 000.00 SUR RAR 2010
• FENETRES M.P.T ET SAS SALLE POLYVALENTE	6 000.00		
OPERATION 0107 - RESTAURATION EGLISE			
• CLOCHE	3 120.00		
• PAREFOUDRE	2 580.00		
OPERATION 114 - VOIRIE			
PROGRAMME VOIRIE 2011	95 000.00		
OPERATION 0125 - ECLAIRAGE PUBLIC			
RENOUVELLEMENT DE COMMANDES	16 600.00		DELIB 18.03
RUE DES MOULINS	4 210.00		
OPERATION 0129 - ACQUISITION MATERIEL			8 000.00 SUR RAR 2010
ECOLE ELEMENTAIRE			
BACS ALBUMS	340.00		
TABLE RONDE	180.00		
TABLEAU BLANC MAGNETIQUE	100.00		
ARMOIRE	760.00		
2 TBI COMPLETS	5 800.00		
3 ORDINATEURS PORTABLES	1 800.00		

ECOLE MATERNELLE			
1 IMPRIMANTE	100.00		
2 ORDINATEURS PORTABLES	1 200.00		
1 VIDEO PROJECTEUR	1 000.00		
5 TABLES + CHAISES	550.00		
MAIRIE			
SERVEUR + 5 ORDINATEURS	12 000.00		
ATELIERS			
BARRIERES	2 500.00		
2 PERCEUSES	400.00		
1 PERFORATEUR	1 500.00		
VEHICULES ELECTRIQUES	25 300.00	10 000.00	DELIB 10.02
RESTAURANT SCOLAIRE			
ARMOIRE INOX	3 000.00		
MIXEUR	700.00		
DEFIBRILLATEUR	2 000.00		
OPERATION 0148 – EXTENSION CIMETIERE			
MUR	45 000.00		DELIB 18.03
NIVELLEMENT	2 000.00		DELIB 18.03
ARBRES	1 000.00		
OPERATION 0150 – GROUPE SCOLAIRE			
MAITRISE D'OEUVRE			28 000.00 SUR RAR 2010
TRAVAUX	350 000.00		
OPERATION 154 – AMENAGEMENT SECURITE RUE DU STADE			
PARTICIPATIONS			15 800 SUR RAR 2010
CETR		11 500.00	
OPERATION 0157 – ROUTE DES GRANGES			
REFECTION ROUTE DES GRANGES	170 000.00		
020 –DEPENSES IMPREVUES	44 000.00		MAXI 7.5 % DES DEPENSES REELLES

Thierry MOUCHARD s'interroge sur la nature des travaux envisagés sur la route des granges. Madame le Maire lui répond qu'il s'agit de réaliser un tri-couche prégravillonné. Une variante est prévue. Elle prévoit une couche de roulement bitumineuse et une option consistant en un dérasement d'accotement et d'évacuation.

Ont voté pour : 14

Abstention : 0

Contre : 7

BUDGET EAU

BUDGET EAU – COMPTE ADMINISTRATIF, COMPTE DE GESTION ET AFFECTATION DES RESULTATS

COMPTE ADMINISTRATIF

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le compte administratif 2010 présenté par Philippe REY

SECTION D'INVESTISSEMENT

* dépenses	157 218.14
* recettes	<u>149 398.51</u>
* résultat 2010	- 7 819.63
* déficit reporté	<u>- 91 413.69</u>
* résultat cumulé	- 99 233.32

SECTION DE FONCTIONNEMENT

* dépenses	86 325.22
* recettes	<u>193 541.91</u>
* résultat 2010	+ 107 216.69
* excédent reporté	+ <u>18 714.10</u>
* résultat cumulé	125 930.79

Madame le Maire ne participant pas au vote, le conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2010.

COMPTE DE GESTION

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Madame le Receveur Municipal avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par le Maire, le conseil municipal est invité à **se prononcer sur le compte de gestion**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion.

AFFECTATION DU RESULTAT**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT****(article 1068)**

* couverture du déficit d'investissement	99 233.32
* reste à réaliser dépenses investissement	+ 27 000.00
* reste à réaliser recettes investissement	- 29 931.00
	96 302.32

REPORT CREDITEUR EN SECTION DE FONCTIONNEMENT (article 002)

125 930.79 – 96 302.32 = **29 628.47**

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif tel qu'il a été préparé par la commission finances et discuté en commission plénière du 31 mars 2011.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
CHAPITRE - LIBELLE	PROPOSITION
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 000.00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	57 000.00
66 CHARGES FINANCIERES	17 600.00
022 DEPENSES IMPREVUES (maxi 7.5% des dépenses réelles de la section)	2 000.00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	84 038.47
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (amortissement du réseau d'eau)	20 180.00
TOTAL CUMULE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	182 818.47
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHAPITRE - LIBELLE	PROPOSITION
70 - PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE ET VENTES	120 000.00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS 777 quote-part des subventions	3 190.00
002 RESULTAT REPORTE (excédent année N-1)	29 628.47
74 – SUBVENTION D'EXPLOITATION	30 000.00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	182 818.47

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE - LIBELLE	RAR 2010	PROPOSITION
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES Et 23 IMMOBILISATIONS EN COURS	27 000.00	104 000.47
16 EMPRUNTS ET DETTES		12 500.00
020 DEPENSES IMPREVUES (maxi 7.5 % des dépenses réelles de la section)		5 000.00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		3 190.00
041 – OPERATION PATRIMONIALE		1 180.21
001 SOLDE D'EXECUTION (déficit)		99 233.32
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	27 000.00	225 104.00
TOTAL	252 104.00	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE - LIBELLE	R.A.R	PROPOSITION
10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES FCTVA		20 472.00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	29 931.00	
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (= déficit + RAR DI)		96 302.32
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		84 038.47
040 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (AMORTISSEMENTS)		20 180.00
041 – OPERATION PATRIMONIALE		1 180.21
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	29 931.00	222 173.00
TOTAL		252 104.00

LISTE DES INVESTISSEMENTS PREVUS

REPRISES CANALISATIONS ET BRANCHEMENTS PLOMB :

- rue Albert CAMUS
- rue de la Marche
- rue du Champ de Foire
- rue de la Croix Blanche
- rue des Remparts
- rue des Tilleuls

soit 725 ml de canalisations et 37 branchements plomb.

ONT VOTE POUR LE BUDGET PRIMITIF : 18

CONTRE : 3

UTILISATION GRATUITE DE LA SALLE POLYVALENTE POUR REUNION A.B.V.N

L'association du Bassin de Vie Niortais (ABVN) doit réunir en assemblée générale le 14 avril prochain à 18 h, l'ensemble de ses membres, les élus de la communauté de communes « Plaine de Courance » et de la C.A.N.

Afin que chaque rencontre de l'ABVN se déroule sur une commune différente du territoire, l'ABVN demande la mise à disposition gratuite de la salle polyvalente pour cette assemblée générale.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

INFORMATIONS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la tenue d'une réunion publique concernant le Bief Chabot, le MERCREDI 4 MAI 2011 à 20 H 30.

L'anniversaire de la libération des camps de concentration étant le 26 avril prochain, la commémoration sera organisée le DIMANCHE 24 AVRIL à 11 H 00. Le Conseil Municipal est invité à y participer.

Madame le Maire tient à faire part de sa déception quant à la participation des membres du conseil municipal aux différentes commissions. Ainsi, seulement 2 personnes ont participé à la réunion de la commission « animation » du 4 avril et 4 personnes ont participé à la commission « travaux-voirie » du 5 avril.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de sa récente rencontre avec les membres du « Racing Club Frontenaysien ». Elle a également rencontré les membres du Tennis club : le budget de remise en état des courts de tennis s'élève à 60 000.00 €. Le budget communal ne peut pas actuellement supporter cette dépense.

Alain CHAUFFIER témoigne du déroulement de la journée « Danse à l'école » qui a permis aux enfants de l'école maternelle publique de FRONTENAY-ROHAN-ROHAN, ainsi qu'à deux classes maternelles de NIORT de participer à des ateliers danse tout au long de cette journée. Un spectacle de grande qualité a également été présenté aux enfants.

Le syndicat de Pays du Marais propose l'intervention des producteurs des « saveurs du marais » pour un prochain marché.

Madame le Maire explique qu'après avoir reçu le relevé topographique de la voie située entre l'intersection de la Clielle et le premier stationnement de la rue Migault, une rencontre a eu lieu avec les services voirie du Conseil Général. Ceux-ci ont pris note des remarques de la commune et confirmeront la faisabilité de l'opération par une proposition technique qui pourrait être réalisée par les services municipaux.

Laurent COCHELIN témoigne de la réussite des après-midi proposés aux adolescents aux dernières vacances. 24 jeunes se sont déjà inscrits pour les activités proposées pendant la première semaine des congés d'avril.

Madame le Maire a tenu une permanence à la Mairie durant le week-end des 2 et 3 avril afin de permettre aux personnes intéressées de découvrir la chaufferie bois de la Mairie dans le cadre de l'opération « le Printemps des énergies renouvelables ».

La séance se termine à 22 h 15.